



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

Crise Covid-19

**Protocole concernant le rassemblement de véhicules ancêtres
en statique sur la place de St Symphorien.**

Chaque premier dimanche du mois de 10H00 à 13H00



Association sans but lucratif enregistrée sous le n° 413261471
Siège social : 42 Place de Cuesmes - 7033 MONS - BELGIQUE
Banque: BE82 3700 0097 7868 - BIC BBRUBEBB
<http://www.rmamc.be>
Adresse courriel : charles-olivier.descamps@rmamc.be



Table des matières :

1. Introduction
2. Nombre de voitures
3. Inscriptions
4. Paiement
5. File d'attente et Parking
6. Hygiène
7. Sanitaires
8. Cantine
9. Accueil
10. Conclusion

Ce protocole type est indentique à celui concernant les entrainements de trial sur le terril de Cibly organisé par le Royal Mons Auto Moto Club également.



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

1. Introduction

Depuis plusieurs années le Royal Mons Auto Moto Club organise chaque premier dimanche du mois de 10H00 à 13H00 un rassemblement de véhicules ancêtres sur la place de St Symphorien. (De Mars à Octobre)

Le gouvernement fédéral a autorisé la reprise de certaines activités en phase 3 du déconfinement et il est donc possible de réorganiser cette activité sous conditions.

Une préinscription des participants sera nécessaire et ne sera accessible qu'aux membres du club.

Ceci permettant une traçabilité si nécessaire.

Deux personnes seront acceptées par véhicule, le pilote et son co-pilote.

Il n'y a pas de contact physique lors des rassemblements.

Le port du masque sera recommandé.

Du gel Hydroalcoolique sera disponible à l'entrée de la place.

Un sens de circulation sera défini. (Voir plan en annexe)

Si un membre ne respecte pas ce protocole, il sera exclu.

Le conseil d'administration décidera de son maintien dans le club ou de son exclusion sans devoir se justifier. (Voir statuts du RMAMC)

2. Nombre de véhicules :

70 correspondants à maximum 140 personnes.

Ceci permettant d'accueillir un public de 60 personnes (ce nombre n'est jamais atteint en situation normale)

Une seule plage horaire sera possible pour l'accueil :

10H00 – 12H00



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

Des responsables du club seront identifiés et porteront un signe distinctif (chasuble club).

Le respect de leurs injonctions est primordial.

Lors des rassemblements la distance physique est obligatoire. (1.5m)

Les véhicules des participants seront répartis tout au long de la place. (Voir plan en annexe)

3. Inscription :

Le nombre de véhicules autorisés sur la place sera de 70.

La préinscription sur le site du Royal Mons Auto Moto Club sera obligatoire et un accord sera transmis après celle-ci. (Inscription le vendredi midi maximum pour recevoir un accord)
Seules les personnes qui se sont inscrites et qui ont également reçu la confirmation de leur inscription seront autorisées à pénétrer sur la place.

La carte de membre est nécessaire.

4. Paiement :

Comme durant toute l'année la cotisation du club de 30 € doit être payée et les propriétaires de véhicules doivent être en possession de leur carte de membre.
Aucun paiement sur place ne sera autorisé.

Aucun frais supplémentaire n'est demandé en cette période.

5. Parking :

Un parking pour les véhicules sera balisé en gardant une distance entre chaque véhicule.
(Voir plan en annexe)

6. Hygiène :

Chaque propriétaire de véhicule est responsable de son hygiène.

Il n'y a pas de douche n'y d'évier sur la place.



ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB asbl

Les collaborateurs, superviseurs et pilotes devront porter un masque et des gants aux moments opportuns. La distanciation physique est la règle principale.

7. Sanitaires :

La place ne dispose pas de sanitaire.

8. Cantine :

Pas de cantine sur la place.

9. Déroulement de l'accueil

L'accueil des véhicules se fera par les responsables du club qui seront identifiés auparavant. Des pictogrammes seront disposés afin de rappeler les règles de base.

10 Conclusion :

Ce protocole est rédigé pour que vous puissiez vous divertir, vous réunir en tant que passionnés, montrer vos modifications réalisées cet hiver, vos nouveaux achats, ... Celui-ci est approuvé par le collège de la ville de Mons.

Je vous demande de le respecter à la lettre et de ne prendre aucun risque pour vous ou les autres personnes présentes sur la place.

L'avenir des rassemblements pendant cette période difficile en dépend.

Bon amusement et surtout prenez soin de vous.

Pour le Royal Mons Auto Moto Club

Charles-Olivier Descamps
Président RMAMC